

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 MARS 2023

Excusés: Bernard PLAT - Clara BIELLMANN

Secrétaire : Sandrine VAYSSE

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 2023 : après lecture ce procès-verbal est approuvé sans modification.

Résultat des Comptes de Gestion et présentation des Comptes Administratifs du Budget Principal et du Budget Annexe. Le maire présente d'abord le résultat des Comptes de Gestion de la Trésorerie, puis les Comptes Administratifs des deux budgets d'où ressortent les données suivantes :

Budget principal		Fonctionnement	Investissement
Dépenses		254 412.03	201 348.25
Recettes		355 037.58	274 042.73
Résultat de l'exercice		100 625.55	72 694.48
Report N-1		90 972.00	- 68 334.38
Résultat cumulé	Excédent	191 597.55	Excédent 4 360.10
Résultat de clôture		195 957.65	
Restes à Réaliser Dépenses		- 98 907.07	
Restes à Réaliser Recettes		12 961.55	
Résultat global de clôture		110 012.13	

Budget annexe Multiple Rural		Fonctionnement	Investissement
Dépenses		118.24	2 868.12
Recettes		4 800.98	0.00
Résultat de l'exercice		4 682.74	- 2 868.12
Report N-1		20 947.99	0.00
Résultat cumulé		25 630.73	- 2 868.12
Résultat de clôture		22 762.61	

Approbation des Comptes de Gestion 2022 de la Trésorerie : les Comptes de Gestion établis par la Comptable du Trésor présentant pour les deux budgets des résultats identiques à ceux des comptes administratifs, le maire les soumet à approbation; le conseil les approuve à l'unanimité.

Vote des Comptes Administratifs 2022 (BP et BA) : Emmanuel GIL demande s'il y a des questions concernant les Comptes Administratifs, puis quitte la salle. Sous la présidence de Gérard GAY, doyen de l'assemblée, les Comptes Administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats : Le besoin de financement de la section d'investissement du budget principal - (solde des Restes à Réaliser)- est de 85 945.52 €. Les montants à reporter en section de fonctionnement dans les budgets 2023 sont donc de :

110 012.13 € pour le Budget Principal

22 762.61 € pour le Budget Annexe.

Le conseil valide à l'unanimité cette affectation des résultats.

Remplacement d'un Poteau de défense Incendie : le poteau de défense incendie situé au lieu- dit « Bel Air » en limite de Fontet, fuit à sa base et ne peut être réparé. L'entreprise VEOLIA,

gestionnaire du réseau a été sollicitée pour son remplacement. Le devis s'élève à 1 900 € HT, conforme aux prix actuels de ce type d'équipement. Le conseil le valide à l'unanimité.

Travaux de peinture à la salle communale : le devis présenté par l'entreprise POUCHET pour la peinture des bandeaux et des avant-toits de la salle communale s'élève à 3 300 € HT. Le conseil valide à l'unanimité.

Parcelle ZE 73 : informations sur des porteurs de projets. Le maire fait part de la rencontre avec les deux professionnels de l'aménagement qui ont été sollicités. Leur mode opératoire est différent :

Sté CAFI - M. BERROCAL : achat du terrain en l'état, création de lots, aménagement de la voirie intérieure, et vente des terrains viabilisés.

M. BRUNETEAU : achat du terrain en l'état, construction de logements en concertation avec la commune sur la typologie souhaitée, puis vente des logements.

Afin d'étudier la faisabilité de leur projet respectif, les deux investisseurs restent dans l'attente du prix de vente du terrain. Après échange sur le contenu des propositions, il est convenu d'informer M. BERROCAL que son projet ne correspond pas au souhait de la commune, et de rencontrer à nouveau M. BRUNETEAU afin qu'il fasse une proposition d'aménagement précisant le type de logement qu'il pourrait implanter sur ce terrain.

Fonds Verts : le maire présente sommairement ce dispositif qui vise, entre autres objectifs, le financement de travaux d'amélioration des bâtiments communaux. Le logement communal du bourg pourrait être concerné (isolation, mode de chauffage). Un complément d'information pourra être obtenu auprès du SIPHEM.

Restes à recouvrer sur des créances de restauration scolaire : La Trésorerie a communiqué une liste d'impayés de restauration scolaire datant des années 2015 à 2017. Malgré poursuites, ces créances n'ont pas pu être recouvrées ; leur montant s'élève à 1 555.55 €. Le conseil donne son accord pour inscription en « Admission en Non-Valeur » au budget 2023.

Vote des subventions : le maire propose de budgétiser les subventions aux associations.

FNACA 50 €

ACCA 800 €

COMITE DES FETES 800 €

NB : MSTL ne demande rien.

Validé à l'unanimité. Pour le comité des fêtes E.GIL et P. WOLF n'ont pas participé au vote en raison de leur lien avec les responsables de cette association.

Questions et informations diverses.

Adressage : afin de répondre à la demande de la commune de Blagnac qui est mitoyenne en partie basse de la VC 4, il s'avère nécessaire de choisir dès à présent la dénomination de cette voie.

Plusieurs propositions sont soumises au vote :

- Route des Paluets 3 voix

- Route du Pont de Pierre 0 voix

- Route de la Patte d'oie 0 voix

- Route Sainte Croix. 5 voix

Cette dernière dénomination est donc retenue.

Aménagement du Bourg : Florence ROUSSET réitère son souhait que cette action soit inscrite dans les projets de la commune avant la fin du mandat.

La séance est levée à 22h00.